

## Allocution du président de la République et Conseil des ministres : réaction FO

La confédération FO retient de l'intervention du président de la République que pour l'heure, la consigne au confinement le plus strict demeure et cela jusqu'au 11 mai.

Les quelques signes de ralentissement de la progression de l'épidémie demandent la plus grande prudence, avait d'ailleurs souligné le Premier ministre lors de la réunion en téléconférence vendredi 10 mars.

La référence aux secteurs qui « doivent pouvoir produire et l'ont largement fait depuis un mois » doit être interprétée, selon FO, comme la nécessité de se concentrer sur les activités essentielles.

Cela va, a contrario des pressions, à une reprise aussi vite que possible des activités non indispensables et au « travailler plus ». Or, dans ses échanges permanents avec ses syndicats dans les départements et divers secteurs d'activité, FO constate que cette pression se fait plus prégnante tant de la part d'employeurs que des pouvoirs publics.

En effet, en l'absence de traitement et de vaccins, et tant que demeure présente l'épidémie, privilégier la santé de la population exige d'abord de s'assurer de la mise en œuvre des moyens de protection suffisants et d'organisations du travail assurant le respect strict des gestes barrières.

Cela pose, à nouveau la question des masques, gants, blouses, procédés de désinfection réguliers, des tests et de leurs usages, qui, n'étant pas résolue aujourd'hui, sera plus grande encore le moment venu d'une reprise. FO estime qu'une reprise ne pourra être que progressive et répondant à des impératifs qui ne peuvent plus être ceux des profits à tout prix, et surtout pas au risque de la santé.

Ces conditions sont posées spécifiquement dans un environnement, lui-même particulier et complexe, qui est celui de l'école où la santé, tant des enfants, des parents que des personnels enseignants et non enseignants, doit être la priorité.

FO a aussi soulevé, encore ce mardi, lors d'une réunion avec le ministre du Travail, les questions que poseront les moyens de transports en commun et de restauration collective.

FO estime en conséquence que l'objectif que « le 11 mai, il s'agira de permettre au plus grand nombre de retourner travailler » soulève beaucoup de questions, aujourd'hui sans réponses concrètes. Avec l'ensemble des fédérations, unions départementales et syndicats, FO sera particulièrement vigilante, comme elle l'est depuis le début de la crise sanitaire, pour que la priorité à la santé l'emporte systématiquement.


Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01



## Communiqué de presse

Encore une fois, FO tient à balayer le cliché de salariés se complaisant dans le confinement et l'activité partielle, ou celui de l'irresponsabilité vis-à-vis des conséquences économiques qui seront autant de conséquences pour l'emploi. Nombre des salariés en activité partielle, en dessous du salaire médian mensuel (1750 € net), ont vu leur paie amputée de 15 à 20% et par conséquent sont confrontés à des fins de mois difficiles, inquiets pour leur emploi demain, et plus encore pour leur santé. Nombre de salariés sont en télétravail dans des conditions non préparées, et beaucoup dans un environnement demandant d'associer travail à distance et aide à l'éducation des enfants. Nombre d'intérimaires, CDD non renouvelés, demandeurs d'emploi sont sans perspective immédiate.

Quant aux décisions du Conseil des ministres, FO note avec satisfaction les dispositions concernant la prolongation et l'élargissement de l'activité partielle, l'augmentation de la garantie de l'Etat sur le financement de l'Unedic, en cohérence avec le prolongement du confinement. FO prend acte de l'aide exceptionnelle, en faveur d'une aide « pour les plus fragiles et démunis », allocataires RSA et ASS et bénéficiaires APL qui ont des enfants, cependant trop modeste.

Le décret actant le report de la dégressivité de l'allocation chômage et la non-inclusion de la période de confinement dans le calcul des droits est également le résultat des interventions des syndicats. Mais ces mesures ignorent ceux qui étaient en fin de droits avant la fin du mois de mars, recalés par la réforme de novembre faute d'avoir travaillé six mois pour prétendre à une indemnisation.

Cela démontre, s'il en était encore besoin, la nécessité de l'abandon de la réforme de l'assurance chômage décrétée par le gouvernement et le retour aux dispositions de la convention négociée en 2017.

FO souligne que les dispositions visant à raccourcir tous les délais de procédure indispensables à l'entrée en vigueur des accords collectifs peuvent sembler utiles dans le contexte actuel. Mais le champ des accords visés par cette dérogation est très large et peut représenter un risque dans la mesure où un grand nombre de thèmes pourraient en faire l'objet. Qui plus est, en cas d'accord minoritaire, si un référendum est organisé, nos syndicats auront peu de temps pour alerter les salariés concernés sur les impacts de l'accord.

Dans la Fonction publique, FO ne peut que déplorer et contester l'annonce des décisions relatives à l'imposition de jours de congés et de repos compensateurs sans même une concertation avec les organisations syndicales, contrairement à ce qui est exigé dans le secteur privé où une négociation et un accord sont requis. FO ne peut que déplorer une telle attitude du gouvernement quand le président semblait reconnaître lundi dernier l'engagement des fonctionnaires.

FO attend enfin que se concrétisent effectivement les propos du président de la République concernant le système de santé, l'hôpital en particulier, la reconnaissance et l'inversion des valeurs des métiers très souvent en bas de l'échelle et particulièrement mobilisés aujourd'hui.

Paris, le 15 avril 2020